

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 19 DÉCEMBRE 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 16 h 30.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Katy Barbe, Hugo Guénette formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est également présent le Directeur général et greffier.

Le conseiller Mathieu Caron est absent et le conseiller Bernard Duffy se joint à la séance à 16 h 52.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 16 h 40.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

**2019-12-516 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 16 h 40.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-517 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts et ses retraits :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Logement Santé – Lettre d'intérêt
- 4- Blocs de ciment – Location – Brunet
- 5- Résolution – Brigadier sur appel
- 6- Demande de subvention – Bibliothèque

- 7- Résolution – Patinoire – Engagement(s)
- 8- Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 9- Registre public des déclarations des dons, cadeaux etc.
- 10- Paiement d'une récompense – Vandalisme
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-518 LOGEMENT SANTÉ – LETTRE D'APPUI ET D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que Logement Santé Vallée-de-la-Gatineau a demandé à la Ville de Gracefield de confirmer son intérêt dans le projet d'un immeuble de 24 ou 26 logements qui est projeté à Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser le maire à signer au nom de la Ville de Gracefield une lettre d'appui et d'intérêts en faveur du projet de construction d'un immeuble de Logement Santé à Gracefield.

Le présent projet étant cependant encore à une étape préliminaire, il est expressément convenu que toute décision finale à cet égard, doit revenir devant le présent conseil.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-519 BLOCS DE CIMENT – LOCATION BÉTON BRUNET

CONSIDÉRANT l'affaiblissement d'une partie de la glissière de sécurité sur le chemin Poisson-Blanc le long du Lac Victoria;

CONSIDÉRANT la nécessité de louer des blocs de ciment pour servir notamment à protéger les véhicules le long d'une partie du chemin dans les abords du Lac Victoria;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser une dépense de 20,00 \$ pour toute la période (plus les taxes applicables) par bloc de béton, pour un total de 52 blocs, à titre de location jusqu'au mois de mai 2020, auprès de Béton Brunet inc., le tout conformément aux échanges par courriel du 16 et 18 décembre 2019.

D'autoriser également une dépense de 100,00 \$ l'heure pour le camion chargeur, plus les taxes applicables, auprès de la même entreprise pour la mobilisation et la démobilisation desdits blocs.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-520 RÉSOLUTION – BRIGADIER SUR APPEL

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un brigadier sur appel pour agir à titre de remplaçant lorsque la brigadière principale n'est pas disponible ou doit s'absenter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'engager Rock Kenney à titre de brigadier sur appel pour agir à titre de remplaçant à la brigadière principale. Ledit engagement a un effet rétroactif au 16 décembre 2019.

D'autoriser également une dépense de 248 \$ pour l'achat d'un manteau et d'une culotte d'hiver, telle dépense étant faite auprès de Riobec Sécurité Inc. Ces vêtements seront utilisés par ledit Rock Kenney, mais demeureront la propriété de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-521 DEMANDE DE SUBVENTION – BIBLIOTHÈQUE - PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS CULTURE ET COMMUNICATION QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield désire faire l'acquisition de nouveaux rayonnages et d'un ordinateur réservé exclusivement aux usagers de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible sous le programme d'Aide aux immobilisations auprès du Ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés du projet sont évalués à 19 150, 55 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que ce programme d'Aide aux immobilisations couvre 70% des coûts admissibles, soient 13 405,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De mandater le Directeur général et greffier (Sylvain Hubert) et la coordonnatrice des loisirs (Roxanne Marois) à déposer une demande d'aide financière en ligne via Diapason pour le

programme d'Aide aux immobilisations, autorisant expressément ledit directeur général à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

Advenant que la subvention soit obtenue et que le Conseil municipal souhaite effectivement aller de l'avant avec ce projet, que la Ville de Gracefield, s'engage à contribuer audit projet pour un montant de 5 745,21 \$, plus les taxes applicables;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal :

La conseillère Katy Barbe se retire de la table des délibérations lors de la prochaine résolution.

**2019-12-522 RÉOLUTION PATINOIRE – EMBAUCHE
D'UN SURVEILLANT DE PATINOIRE ET
DE DEUX REMPLAÇANTS
TEMPORAIRES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield doit combler le poste de surveillant de la patinoire pour la cédule de la fin de semaine, soit de 11 h 00 à 21 h 00 le samedi et le dimanche et d'avoir deux (2) personnes de disponibles sur appel pour les remplacements de dernières minutes;

CONSIDÉRANT que la candidature de Nathan Martin a été retenue pour le poste à combler la fin de semaine et que celui-ci débutera le 21 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que ledit Nathan Martin a également accepté de remplacer au besoin en semaine;

CONSIDÉRANT qu'Ariane Barbe et Kelly Labelle ont accepté d'être sur une liste d'appel pour les remplacements en semaine ou les fins de semaines;

CONSIDÉRANT que les candidats seront payés selon la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

De faire l'embauche de Nathan Martin comme surveillant de patinoire pour le poste de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche de 11 h 00 à 21 h 00, le tout pendant la durée de l'hiver 2019-2020. De nommer également cette même personne à titre de remplaçant pour le surveillant de la patinoire en semaine.

De faire également l'embauche d'Ariane Barbe et de Kelly Labelle comme remplaçantes sur appel pour agir à titre de remplaçantes pour le surveillant en semaine ou en fin de semaine (hiver 2019-2020).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal :

Sauf le conseiller Mathieu Caron, les autres membres du conseil ont déposé conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, une déclaration relative à leurs intérêts pécuniaires.

Note au procès-verbal :

Dépôt par le Directeur général du registre public des déclarations des membres du Conseil municipal en regard avec le code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

2019-12-523 PAIEMENT D'UNE RÉCOMPENSE - VANDALISME

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a subi du vandalisme à la patinoire au courant de l'été;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, réuni en comité plénier, s'est prononcé en faveur de la remise d'une récompense pour découvrir l'identité des vandalistes;

CONSIDÉRANT qu'une annonce en ce sens a été émise publiquement;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Sûreté du Québec a communiqué avec la Ville pour nous indiquer avoir trouvé les coupables sur la base d'une dénonciation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de verser ladite récompense;

CONSIDÉRANT toutefois qu'il faut impérativement protéger l'identité du dénonciateur, notamment pour éviter toute mesure de représailles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser le paiement d'un montant de 500,00 \$ à titre de récompense pour la dénonciation en lien avec le vandalisme ayant eu lieu à la patinoire à l'été 2019. Telle récompense sera versée à la personne désignée par le Chef de police, son identité n'étant pas révélée dans la présente résolution pour protéger ladite source.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions :

Aucune question n'a été posée.

2019-12-524 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 17 h 10.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

Le Directeur général et
greffier

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire